

HORS-FILIERE

Stage hors filière

Pour réaliser, au sein de sa subdivision, un stage agréé au titre d'une discipline différente de sa discipline d'affectation, l'interne adresse, un dossier de demande de stage au directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine.

Demande de stage hors-filière : Réalisation d'un stage agréé au titre d'une discipline différente de sa discipline d'affectation

Procédure et délais

L'interne adresse à la Scolarité 3 un dossier composé des pièces suivantes :

- une lettre justifiant la demande, les motivations et le projet professionnel ;
- le tableau signé par :

En Premier OBLIGATOIREMENT * le directeur de l'établissement d'accueil (afin de connaître le financement du poste).

- * le coordonnateur local de la spécialité d'origine
- * le coordonnateur local de la spécialité d'accueil
- * le chef de service

Le 24 août au plus tard pour le semestre d'hiver, le 15 février au plus tard pour le semestre d'été

L'interne ne doit déposer qu'un seul et unique tableau signé par toutes les parties !

Tout interne qui déposera plusieurs tableaux afin de présenter toutes les signatures verra son dossier automatiquement refusé !

Décision

La décision revient à la commission des demandes de stages particuliers.

Modalités de choix

L'interne doit au préalable avoir validé un semestre dans sa discipline. Il choisit alors son stage après les internes de la discipline choisie ayant la même ancienneté et quel que soit son rang de classement. Le rang de classement intervient pour départager plusieurs internes dans cette situation.